



Remboursement objet acheté sur un marché

Par **Amanda David**, le **21/05/2018** à **12:31**

Bonjour nous avons acheté une mandoline sur un marché, le vendeur nous a fait une belle démonstration et nous avons acheté son produit

Arrivés à la maison nous avons donc déballé le produit en question. Sauf que certains éléments n'étaient pas les mêmes que ceux présentés. Et la qualité n'est pas non plus au rendez-vous.

Nous voudrions nous faire rembourser, est-ce que ce vendeur a le droit de refuser?

Car il fait de la publicité mensongère, il vous présente un super produit, et lors du déballage ce ne sont pas les mêmes. Et ce n'est pas simplement une histoire de couleur, ce n'est pas du tout la même chose

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **21/05/2018** à **13:35**

Bonjour,
reste à savoir si la mandoline de démonstration est "contractuelle" ? Je veux dire, est-ce que c'est ce modèle précisément qui est réellement vendu ? Le marchand vend le concept mandoline en le présentant avec un modèle haut de gamme ?

Par **Amanda David**, le **21/05/2018** à **18:52**

Comment savoir si elle est contractuelle?

Haut de gamme peut être pas, mais certains éléments de la mandoline vendue(ceux les plus fragiles et de très mauvaise qualité) ne sont pas utilisés, mais sont remplacés par d'autres de meilleure qualité, mais en aucun cas le vendeur le précise à l'oral lors des démonstrations